



Quatre propositions concrètes

Il fera beau demain

Réunion de la commission « Démocratie – Gouvernance »

14 mai 2020

Min Reuchamps (UCLouvain)

Tirer au sort les votes blancs et nuls

- Inspiration : NOTA ('none of the above'), Chr. Morreale, J. Delvoye
- Proposition : Tirage au sort
 - *De « représentants »*
 - *Dans la proportion des votes blancs et nuls*
 - *Soit 0% si 0%, jusqu'à 100% si 100% de votes blancs et nuls*
 - *Représentants tirés au sort avec les mêmes droits et devoirs que les représentants élus*
 - *Potentiellement pour toute assemblée, mais au niveau communal dans un premier temps*

==> Réviser l'art. 162 de la Constitution

==> Système « flexible » : en fonction des votes de 0 à 100%

Etendre le « modèle germanophone » aux communes

- Inspiration : Dialogue citoyen permanent au sein du PDG, DPR 2019-2024
- Proposition : Dialogue citoyen permanent
 - *Appel régulier à propositions*
 - *Tirage au sort des participants et rotation*
 - *Conseil citoyen permanent : agenda et suivi*
 - *Assemblées citoyennes : recommandations*
 - *Secrétariat permanent : organisation*
 - *A la fois au sein et en dehors du système politique communal*

==> Rien à réviser si consultatif

==> Système pérenne : processus d'apprentissage collectif

Combiner commissions parlementaires mixtes et consultations populaires régionales

- Inspiration : commissions délibératives bruxelloises, Citizens' initiative review
 - Proposition : Commissions parlementaires mixtes
 - *Appel permanent à propositions*
 - *Commissions parlementaires : $\frac{1}{4}$ élus + $\frac{3}{4}$ citoyens*
 - *Délibérations communes*
 - *Propositions soumises à consultation populaire*
 - *Suivi par la même commission parlementaire mixte*
- ==> Mise en œuvre de l'art. 39 bis de la Constitution + modification du règlement ou, mieux, décret***
- ==> Système doublement hybride : délibératif (élus + citoyens) + direct***

Recomposer le Sénat

- Inspiration : Irish constitutional convention, David Van Reybrouck
- Proposition : Un Sénat composé
 - *Des 50 sénatrices et sénateurs des entités fédérées*
 - *De 100 sénatrices et sénateurs tiré·es au sort parmi la population*
 - *Siègent pour deux ans, avec rotation par moitié chaque année*
 - *Avec quel mandat ? Les prérogatives actuelles du Sénat (en profiter pour les augmenter ?)*
 - *Et donc : réformer la Constitution avec 200 citoyen·nes élu·es (150 + 50) et 100 citoyen·nes tiré·es au sort*

==> Réviser les art. 67 à 71 de la Constitution

==> Convention citoyenne ?

**Qu'en pensez-
vous ?**